

Les infos

Vendredi 12 janvier 2007



IMPOSSIBLE n'est pas FRANÇAIS

Les négociations salariales 2007 se sont finalement conclues par un accord signé par toutes les organisations syndicales le 12 janvier. Les principales dispositions en sont l'attribution à la fin du mois de janvier d'une prime de 550€ pour les salariés dont le salaire annuel de base est inférieur ou égal à 26.000€, et d'une prime de 400€ pour les autres. Ces primes seront intégrées dans le salaire de base au 1^{er} janvier 2008 (mais elles ne compteront pas pour la négociation 2008). Des améliorations au statut social sont apportées dont deux tenaient à coeur à la CGT, la prolongation de la prise en charge du délai de carence pendant les arrêts maladie, et la reconnaissance du diplôme de l'ITB, dont les lauréats « auront vocation à être cadres ». Le nouveau statut crée également une durée repère entre deux augmentations individuelles de 5 ans, durée au-delà de laquelle les situations doivent être examinées, ce qui est une façon de dire qu'elles sont anormales. Une autre revendication ancienne sera discutée dans le courant du 1^{er} trimestre, les modalités d'attribution des parts variables de salaire. Ceci constituait l'ensemble des propositions soumises à la signature des syndicats le 10... un ensemble insuffisant toutefois, puisque malgré ses efforts pour valoriser le package, la direction n'avait toujours aucun candidat à la signature lorsqu'elle fut obligée de conclure. Il faut dire que, comme la CGT lui avait fait remarquer, ces propositions ne soulevaient pas l'enthousiasme des salariés que

nous avons consultés, et cela d'autant moins qu'elles interviennent dans un contexte où les résultats des banques s'annoncent encore plus exceptionnels... et que les plus hautes rémunérations s'envolent à l'envie. Après les satisfecit de la presse sur l'excellente année boursière... la prime est plus proche du quotidien et ne pèse pas lourd au regard des chiffres stratosphériques entendus ici et là ! Nous avons également assez peu apprécié le chantage à la signature, avec la menace qui planait en cette fin de réunion de l'attribution d'une « mesure unilatérale d'un montant inférieur et non intégrable » en cas d'absence d'accord. La menace n'ayant produit aucun effet, et puisque l'on nous disait que rien de plus ne pouvait être fait, les délégués syndicaux ont décidé d'aller s'expliquer avec le patron, et c'est ainsi que ce dernier a reçu notre visite en son perchoir des tours de la Défense. Bien qu'indisponible, ce dernier a fait promettre que la nouvelle DRH, Anne Marion-Bouchacourt reprendrait contact avec nous... ému sans doute par notre détresse, à moins que ce ne soit par la perspective de la constitution d'un front syndical dangereux pour l'avenir proche. C'est ainsi que la DRH, pour son premier baptême du feu, a expérimenté l'adage : « Il ne faut jamais dire fontaine... » ! Le lendemain matin, elle nous annonçait ce qui était impossible la veille, le versement d'une prime complémentaire d'intéressement de 220€ selon des modalités proches de la prime « Villepin » de 2006, en plus de ses ultimes propositions. On notera que cette prime représente aux alentours de 9 millions d'euros pour 40.000 bénéficiaires, un peu plus que les 7,6 millions qui serait la rémunération 2006 de Daniel Bouton... la compassion a ses limites ! Au final, nous aurons quand même obtenu dans les négociations collectives des montants qui comptent lorsqu'ils sont additionnés particulièrement pour ceux qui sont obligés de compter au plus juste. Pour les salariés qui gagnent moins de 26.000€, le salaire de base annuel a progressé de 1400€ sur 3 années, et les primes cumulées obtenues dépassent 1500€.



le trait de la semaine

CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Portail SG, SALARIES FRANCE, Espace syndical